

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 290 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique Noire française au garde méhariste Noumad Goulba. matricule 803

n° 290

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mai 1942

Numéro JO
n° 546 du 31/05/1942

Date du numéro
31 mai 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 20 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique- Noire française: Sur la proposition du capitaine commandant le cercle d'Ali-Sabieh,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. —La médaille du Mérite de de l'Afrique-Noire française est décernée au garde méhariste Noumad Goulba, matricule 03. du peloton méhariste n°1 pour le motif suivant : « A etc blessé assez gravement au cours d'un accrochage à la frontière avec les for ces anglo-gaullistes. A lait preuve, lors de cette affaire. d'une belle attitude au feu. » Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHIETAS.